

Association :**Province :****Préparée par :****Nombre de circonscription :****Adresse :****Article :**

Si la valeur commerciale du bien ou du service ne peut pas être établie parce que la personne qui le fournit ne l'offre pas dans le cadre de ses fonctions, et que personne d'autre n'offre ce type de bien ou de service dans un cadre commercial, alors l'intégralité de la somme mise par le plus offrant constituera une contribution de la personne ou de l'entité qui achète ce type de bien ou de service.

Aucun reçu sera émis pour fins d'impôt selon la Loi de l'impôt sur le revenu révisé le 26 juin 2013.

Seulement les citoyen(ne)s canadien(ne)s ou les résident(e)s permanent(e)s ont le droit de faire des dons politiques au niveau fédéral.

	Nom	Courriel / Téléphone	Offre
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			